

dont ces initiatives communes peuvent aider à acquitter le coût des prestations accordées à ces personnes dans le besoin. Dans les autres provinces, l'assistance sociale aux veuves et aux femmes célibataires n'a pas été désignée comme un programme spécifique, de la même façon, dans la législation provinciale. Mais là encore, toute personne dans le besoin peut obtenir l'assistance sociale, le gouvernement fédéral acquittant la moitié des paiements effectués.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, le parti libéral ne saurait manquer d'approuver cette mesure basée sur un bill présenté par le gouvernement libéral précédent. L'augmentation proposée s'impose. Elle compensera, dans une certaine mesure, la constante augmentation du coût de la vie et l'augmentation continue des impôts municipaux, provinciaux et fédéraux.

Ce plan d'assistance-vieillesse découle de l'action prise par le gouvernement fédéral en 1950, quand il a supprimé l'évaluation des ressources pour les citoyens de plus de 70 ans. J'avais personnellement préconisé cette initiative en 1949, car j'avais auparavant rencontré bien des vieillards trop fiers pour demander du secours lors même qu'ils en avaient le plus grand besoin. C'est pour remédier à cette situation que la pension universelle a été mise en vigueur en 1950.

A cette époque, toutefois, la pension était considérée comme un complément aux économies de chacun et c'est ainsi qu'on l'a présentée, mais avec les années, le point de vue a changé. On a fini par la présenter comme un versement qui, à lui seul, devait suffire, selon le Parlement, à faire vivre les citoyens âgés. Ce n'était certes pas ce qu'on pensait au début, mais on s'est rendu compte que, dans la plupart des cas, la pension ne suffisait pas à faire vivre les vieillards s'ils n'avaient d'autres ressources à côté. Des journalistes ayant essayé, pour voir ce qui en était, de vivre de la pension de vieillesse, ont pu démontrer qu'elle était insuffisante. Elle l'est, cela va de soi, pour les personnes qui n'ont pas d'économies personnelles. Par ailleurs, pour ceux qui ont des économies, elle est, dans bien des cas, superflue.

Dans son évolution, toute la question des pensions est devenue l'objet d'une enchère politique. J'ai été fort impressionné tantôt en entendant le député de Leeds présenter la question sous son vrai jour. Nous ne devrions pas faire de politique quand nous traitons de la vie de nos compatriotes âgés. C'est une attitude mesquine et déplorable.

Malgré les changements à l'étude, les paiements ne suffiront pas encore à répondre aux besoins. Le ministre lui-même l'a démontré quand il a parlé tantôt. En effet, il a dit qu'un

grand nombre de veuves et de femmes célibataires de 60 à 64 ans n'étaient pas visées par la loi. Certaines provinces, a-t-il dit, ont des programmes de pension à participation fédérale. Sauf erreur, il n'a mentionné que deux provinces. C'est dire que, dans les huit autres provinces et les territoires, il n'y a pas de programme, provincial ou fédéral, qui vienne en aide aux veuves et aux femmes célibataires de 60 à 64 ans. A vrai dire, le programme en général comporte de grandes lacunes.

Le ministre a fait savoir que le revenu que peut toucher, en dehors de ses prestations, le bénéficiaire de cette mesure d'assistance sociale sera relevé, ce qui est souhaitable et agréable à entendre. Toutefois, les limites sont encore telles que, si le revenu extérieur et l'assistance-vieillesse étaient la seule source de soutien, les gens habitant nos régions urbaines, comme Toronto et Montréal, ne seraient toujours pas en mesure de subsister dignement sur le montant prévu.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'à moins d'envisager la question d'une façon plus fondamentale, nous poursuivrons ces enchères, augmentant de temps à autre, modestement, le revenu admissible ainsi que la pension, sans réellement nous attaquer à l'ensemble du problème. Cependant, c'est ce qu'il faudrait faire, à mon avis.

Le ministre ne nous a pas dit comment on trouvera les fonds nécessaires pour acquitter le coût des programmes actuels, y compris celui à l'étude. C'est là une omission importante. Il ne faut pas une grande intelligence pour dépenser de l'argent. Mais il faut une grande intelligence pour instituer des mesures qui permettront de ranimer l'expansion du pays de manière à pouvoir faire les frais des mesures de sécurité sociale par cette expansion plutôt que par l'accroissement de la dette. En réalité, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel adopte à cet égard la même attitude que le particulier qui souscrit une deuxième hypothèque. Au lieu de gagner de l'argent, puis de dépenser ce qu'il a gagné, auquel cas il n'aurait pas d'intérêts à verser, le gouvernement dépense d'abord l'argent, puis doit verser des intérêts. En fait, le gouvernement acquitte deux fois ses dépenses. A notre avis, il est regrettable que le gouvernement doive demander au Parlement d'approuver des mesures—aussi souhaitables qu'elles soient au fond—que ne finance pas le dynamisme de l'expansion de notre pays que nous avons fini par comprendre et par apprécier au cours des années révolues.

Pour ce motif, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il y a lieu d'examiner par le détail toutes nos lois de sécurité sociale, et d'instituer un programme de pension à participation qui permettra au particulier de verser, à titre de